

Regards sur les PPMO : tableau de la situation, exercice 2019-2020

Un grand nombre d'Ontariens et d'Ontariennes comptent sur les programmes publics de médicaments de l'Ontario pour payer la majeure partie du coût de leurs médicaments d'ordonnance. L'objectif est de :

1. Répondre aux besoins des résidents de l'Ontario en leur permettant d'avoir un accès accru à la meilleure pharmacothérapie prouvée en clinique actuellement.
2. Faire preuve de transparence, optimiser les ressources et en faire un meilleur usage quant aux décisions ayant trait au fonctionnement et au financement pour la meilleure pharmacothérapie prouvée en clinique.

Pour plus de détails, lire [Regards sur les PPMO : Rapport de données](#) ou consulter notre [site Web](#).

Les chiffres

Qui est pris en charge?*



Plus de
4 millions d'Ontariens et d'Ontariennes
(1 sur 4) ont bénéficié d'une couverture pour au moins un médicament d'ordonnance

Au cours de l'exercice 2019-2020 :

3,6 %

et

1,5 %

de plus d'Ontariens et d'Ontariennes de 65 ans et plus ont bénéficié d'une couverture

de moins d'Ontariens et d'Ontariennes recourant à l'assistance sociale ont bénéficié d'une couverture ♦

par rapport à l'exercice 2018-2019

Combien cela coûte-t-il ?**†



5,6 milliards de dollars de coûts de médicaments
+
1,7 milliard de dollars pour la majoration, les frais de préparation et les frais d'exécution d'ordonnance
-
0,7 milliard de dollars payés par les bénéficiaires

Le gouvernement de l'Ontario a financé des médicaments d'ordonnance pour les Ontariens et Ontariennes d'une valeur de plus de

6,6 milliards de dollars.



Dans l'ensemble, le gouvernement de l'Ontario a payé **91 %** des frais d'ordonnance des Ontariens et Ontariennes admissibles, et les bénéficiaires, **9 %**.

Qu'est-ce qui est pris en charge?



Plus de
4 400 médicaments figurant dans le formulaire et plus de
1 000 médicaments supplémentaires disponibles au cas par cas dans le cadre du PAE

Traitement de **2,5 millions** de demandes de règlement relatives à des services de pharmacie professionnels pour les Ontariens et Ontariennes

Que faisons-nous?



Traitement de **185 millions** de demandes de règlement (1,5 million de plus qu'au cours de l'exercice 2018-2019)

Réponses à, **105 980** demandes au PAE, (9,2 % de plus qu'au cours de l'exercice 2018-2019)
141 551 ménages inscrits au Programme de médicaments Trillium (1,6 % de moins que pendant l'année de régime 2018-2019)

NOTES: * Les chiffres ne portent que sur le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) et excluent d'autres programmes financés par les PPMO (p. ex., Programme de médicaments spéciaux).

† Excluent le coût des services de pharmacie professionnels. Les dépenses sont fondées sur la liste de prix accessible au public et peuvent ne pas correspondre aux prix réels payés par le ministère en vertu des ententes d'inscription de produits avec les fabricants. La partie du coût de l'ordonnance qui est payée par les bénéficiaires comprend les quotes-parts et les franchises.

♦ Ne comprennent que les bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées qui sont admissibles à une assurance-médicaments en vertu du PMO.

Source : Système du réseau de santé.

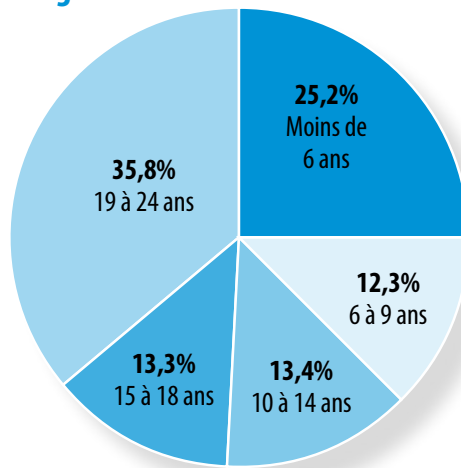
Sujets d'actualité

Couverture des enfants et des jeunes dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (Assurance-santé Plus)

Le volet d'admissibilité à l'Assurance-santé Plus du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) a été établi le 1er janvier 2018. Depuis le 1er avril 2019, le gouvernement met l'accent sur les médicaments pour les enfants et les jeunes qui n'ont pas de régime d'assurance privé. Ainsi, les médicaments sur ordonnance admissibles pour les enfants et les jeunes de 24 ans et moins couverts par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario qui n'ont pas d'assurance privée ont continué d'être couverts par le PMO. Cette approche reconnaît l'importante contribution des assureurs et des employeurs du secteur privé quant aux prestations de santé reçues par la population de l'Ontario. Les données ci-dessous sont celles de l'exercice 2019-2020

Proportion selon le groupe d'âge

Plus de **940 000** enfants et jeunes de l'Ontario ont bénéficié d'une couverture pour au moins un médicament d'ordonnance



Autres réalisations clés

- Création d'un outil **Vérification de la prise en charge des médicaments** pour aider les patients à vérifier facilement si des médicaments sont couverts par le PMO.
- Le système **SADIE** permet la soumission électronique des demandes dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel (PAE), réduisant ainsi de 75 % les erreurs liées aux demandes et raccourcissant les délais de prise de décisions dans le cadre du PAE de 50 % en moyenne.

Produits les plus utilisés par l'entremise de l'Assurance-santé Plus

- Antibiotiques
- Médicaments pour traiter l'asthme
- Stéroïdes topiques
- Contraceptifs oraux
- Médicaments contre la douleur
- Anti-inflammatoires
- Antifongiques
- Antidépresseurs
- Médicaments pour traiter l'acné
- Traitements pour trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité

Coûts de l'Assurance-santé Plus



Le gouvernement de l'Ontario a consacré plus de

300 millions de dollars à des médicaments sur ordonnance pour des bénéficiaires de l'Assurance-santé Plus au cours de l'exercice 2019-2020. Coût moyen annuel des médicaments par bénéficiaire selon la catégorie de coût des ordonnances*

140 \$

Faibles coûts – 99,2 %

7 400 \$

Coûts moyens – 0,6 %

44 970 \$

Coûts élevés – 0,2 %

NOTE : * Total des médicaments sur ordonnance payés par année, regroupés selon : Faible < 5 000 \$; Moyen = Entre 5 000 \$ et 20 000 \$; Élevé ≥ 20 000 \$

GLOSSAIRE

Année de régime : Pour les données concernant le Programme de médicaments Trillium, l'année de régime débute le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante. Les franchises dans le cadre de ce programme sont fondées sur le revenu du ménage des bénéficiaires.

Exercice : Du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Formulaire : Liste des médicaments admissibles en vertu d'un régime d'assurance-médicaments.

Frais d'exécution d'ordonnance : Honoraires des pharmaciens pour l'exécution de votre

ordonnance. Ces frais couvrent des services comme une discussion sur votre traitement, la tenue et la vérification de vos dossiers médicaux, etc.

Frais de préparation en pharmacie : Montant total autorisé pour la préparation d'un médicament. On entend par « préparation » la pratique de créer un médicament pour répondre aux besoins d'un patient lorsqu'un médicament commercialement disponible ne répond pas à ces besoins.

Majoration : Montant total ajouté au prix d'un médicament pour couvrir les coûts d'acquisition pour les pharmacies. Depuis le 1er octobre 2015, la majoration maximale est de 8 % pour les demandes inférieures à

1 000 \$ et de 6 % pour les demandes égales ou supérieures à 1 000 \$.

PMO : Programme de médicaments de l'Ontario.

Programme d'accès exceptionnel (PAE) : Volet du PMO qui donne accès à des médicaments qui ne figurent pas dans le formulaire à la suite de l'examen au cas par cas des demandes individuelles de remboursement.

SADIE : Système SADIE des demandes d'autorisation spéciale. SADIE est le portail permettant de soumettre les demandes dans le cadre du Programme d'accès exceptionnel (PAE) pour les bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario.

Pour plus de renseignements

Veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante opdpreports@ontario.ca. Les médias peuvent s'adresser à la Direction des communications, au 416 314-6197 ou consulter la section [Salle de presse](#).